



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

### **- Procès-verbal de séance -**

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 21 mars 2026, à 08 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire sortant.

Les 15 membres du conseil municipal élu le 15 mars 2026 et ci-après cités étaient présents :

Monsieur LE GOFF Vincent  
Madame BOUTEILLE Christiane  
Monsieur JACOUD Guy  
Madame GUIRONNET Bernadette  
Monsieur FLÉCHET Ludovic  
Madame BISSARDON Patricia  
Monsieur BORDET Baptiste  
Madame BARON Colette  
Monsieur MICHEL Pierre  
Madame LAMY Florence  
Monsieur TARAVEL Yves  
Madame PEURIÈRE Céline  
Monsieur NORBERT Frédérick  
Madame BRUYÈRE Stéphanie  
Monsieur TRÉMEAUX Jules

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Madame Bernadette GUIRONNET

Ordre du jour :

- élection du maire
- détermination du nombre d'adjoints à élire
- élection des adjoints
- lecture de la charte de l' élu local

#### **1) élection du Maire.**

Monsieur Guy JACOUD prend la présidence de l'assemblée pour l'élection du maire. Deux assesseurs sont désignés, à savoir Madame Patricia BISSARDON et Monsieur Yves TARAVEL. Madame Bernadette GUIRONNET est désignée secrétaire.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 14 (1 vote blanc)  
Majorité absolue : 8

Candidat	Nombre de voix obtenues
BOUTEILLE Christiane	14

Madame Christiane BOUTEILLE est proclamée Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Elle remercie le conseil municipal pour la confiance accordée.

### **2) détermination du nombre d'adjoints à élire.**

Sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, élue maire, le conseil municipal est invité à fixer le nombre d'adjoints à élire. Madame le maire rappelle que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 4 au maximum. Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Elle précise également, avant de passer au vote, que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

### **3) élection des adjoints.**

Une liste de 4 candidats est remise à Madame le Maire par Monsieur Vincent LE GOFF. Les candidats sont :

- Monsieur Vincent LE GOFF
- Madame Bernadette GUIRONNET
- Monsieur Guy JACOUD
- Madame Florence LAMY

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 14 (1 vote blanc)  
Majorité absolue : 8

Candidat – tête de liste	Nombre de voix obtenues
LE GOFF Vincent	14

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Vincent LE GOFF ont été proclamés adjoints et immédiatement installés ; ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

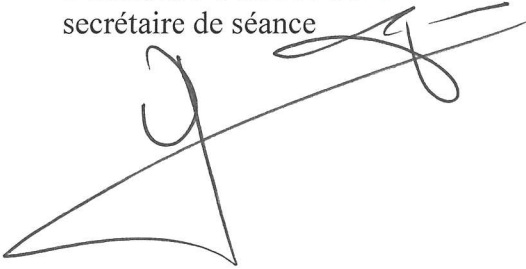
**4) lecture de la charte de l' élu local.**

Madame Christiane BOUTEILLE donne alors lecture de la charte de l' élu local, dont un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

La séance est levée à 09 h 45.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 23 avril 2026.

Bernadette GUIRONNET  
secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE  
Maire



Publié le 24 avril 2026